# YAMADORI EN BRETAGNE



**Jean CROIZER** 

# **TABLE DES MATIERES**

P	PRESENTATION				
I١	ITRODI	JCTI	DN	5	
1	LES	SOL	BRETONS	6	
	1.1	LES	SOLS DU MORBIHAN	6	
	1.2	LES	SOLS DU FINISTERE	8	
2	LES FORMES CODIFIEES RENCONTREES EN BRETAGNE		9		
	2.1 LA FC		FORME SHAKAN	9	
	2.2 MOYÔ		YÔ-GÏ, LIBRE VERTICAL	10	
	2.3 LA F		FORME CHOKKAN	11	
	2.4 FUK		(INAGASHI	12	
	2.5	HAI	N KENGAI	13	
	2.6	KAE	BUDACHI	14	
	2.7	BUI	NJIN-GI	15	
3	LES	ESSE	NCES BRETONNES	16	
	3.1	LES	ESSENCES SAUVAGES	16	
	3.1.	.1	LE HETRE (FAUSSE SYLVATICA) AR FAOUENN	16	
	3.1.	.2	L'IF COMMUN (TAXUS BACCATA) AR WERNENN-IVINENN	16	
	3.1.3		LE BUIS (BUXUS) BEUZ	16	
	3.1.4		LE CHENE VERT (QUERCUS ILEX) YEUSE	16	
	3.1.	.5	LE CHENE PEDONCULE (QUERCUS ROBUR) AR DERVENN	17	
	3.1.	.6	LE PRUNELLIER SAUVAGE (PRUNUS SPINOSA) SPERN DU	17	
	3.1.	.7	L'AUBÉPINE MONOGYNE (CRATAEGUS MONOGYNA) UR VOUJENNAD GWENN	17	
	3.2	UN	E ESSENCE DE JARDIN	17	
	3.2.	.1	LE FUSAIN JAPONAIS (MICROPHYLLUS)	17	
4	LE F	PRELE	VEMENT	19	
	4.1	GEI	NERALITES	19	
	4.2	LES	SITES DE PRELEVEMENT	19	
	4.2.	.1	LE RELIEF	19	
	4.2.	.2	LES SOLS	24	
	4.3	LES	METHODES DE PRELEVEMENT		
	4.3.	.1	L'EPOQUE	26	

4.3.2	L'ANALYSE DE L'ARBRE
4.3.3	PREPARATION DU YAMADORI29
4.4 LA (	CULTURE POST PRELEVEMENT33
4.4.1	NETTOYAGE DE LA MOTTE
4.4.2	LES COMPOSANTS DU MELANGE
4.4.3	LE REMPOTAGE34
4.4.4	LA GRANULOMETRIE35
4.4.5	LA FERTILISATION35
4.5 PRE	MIERE MISE EN FORME35
4.5.1	LA HAUTEUR DE L'ARBRE35
4.5.2	LA GESTION DE LA COUPE36
4.6 MES	S ESSENCES FAVORITES37
4.6.1	LE BUIS
4.6.2	L'IF
4.6.3	LE HETRE40
4.6.4	LE CHENE VERT42
4.6.5	LE PRUNELIER OU L'EPINE NOIRE
4.6.6	LE FUSAIN JAPONAIS45
CONCLUSION	47
ANNEXES	48
Bibliographii	E ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

# **PRESENTATION**

Passionné par la nature et de photographie animalière, le bonsaï m'a permis d'entretenir un lien direct avec cette richesse si précieuse .

Ma passion pour cet art ancestral japonais a débuté il y a 30 ans. Ma sœur avait reçu en cadeau un pin cinq aiguilles et j'ai découvert que cet art me permettrait de retrouver le contact avec la forêt dans laquelle enfant, j'ai passé beaucoup de temps.

Je me suis alors renseigné sur les associations existantes dans ma région et j'ai fait la rencontre de Monsieur Gilles Eliot, passionné de bonsaï, président du club de la région de Lorient de l'époque, auquel j'ai adhéré rapidement.

Ma seconde rencontre qui pour moi fut une étape importante dans mon parcours fut Monsieur Yasushi Oonuma, à qui je rends hommage de m'avoir imprégné de cette culture par son savoir et sa grande expérience liée à ses origines japonaises.

Pendant plusieurs années, il m'a formé aux rudiments du bonsaï et de sa codification et surtout au respect de l'arbre.

D'autres rencontres m'ont permis de me perfectionner, je citerai Francisco Ferreira qui m'a préparé pour le passage de niveau deux et dont les conseils ont été si judicieux.

Alain Arnaud m'a également beaucoup apporté par sa rigueur en bonsaï.

Ma dernière rencontre importante est celle de Jean Bernard Gallais N3 FFB. Intervenant tous les ans dans mon club, il m'a permis et me permet encore de franchir différents paliers à mes arbres et à moi-même.

# INTRODUCTION

Le choix de ce mémoire sur le thème du Yamadori (prélèvements) en Bretagne me tient à cœur car c'est une approche complètement différente des prélèvements de montagne. Cette différence se porte sur le type d'essence à prélèver et surtout sur le choix des futurs sujets.

Dans ce travail j'aborderai donc les spécificités de notre région au point de vue de la géologie, et des espèces rencontrées qui peuvent être travaillées en bonsaï. Je parlerai aussi de la structure des pré-bonsaï et les différentes méthodes de prélèvement.

En effet, très souvent, je vois arriver lors des réunions de mon club ou lors d'animation de stage, des plants ne possédant pas les bases nécessaires à la formation d'un pré-bonsaï, ceci par manque d'expérience ou de connaissances. J'ai vécu la même situation lors de mes débuts, il y a 30 ans, et rencontré beaucoup de déception.

Lors de l'analyse de ces plants par notre président de club de l'époque, je m'entendais dire d'un ton ferme» d'aller les remettre en pleine terre», ceci pour masquer notre méconnaissance dans notre choix et pour ne pas nous décourager.

# 1 LES SOLS BRETONS

Avant tout prélèvement il est pour moi indispensable de connaître la topographie et l'étude des sols afin de déterminer les zones de prélèvement ainsi que les espèces susceptibles d'être prélevées.

J'aborde essentiellement le sol dans le Morbihan et dans le Finistère. Ces 2 départements étant suffisamment boisés, ils suffisent amplement à mes recherches.

#### 1.1 LES SOLS DU MORBIHAN

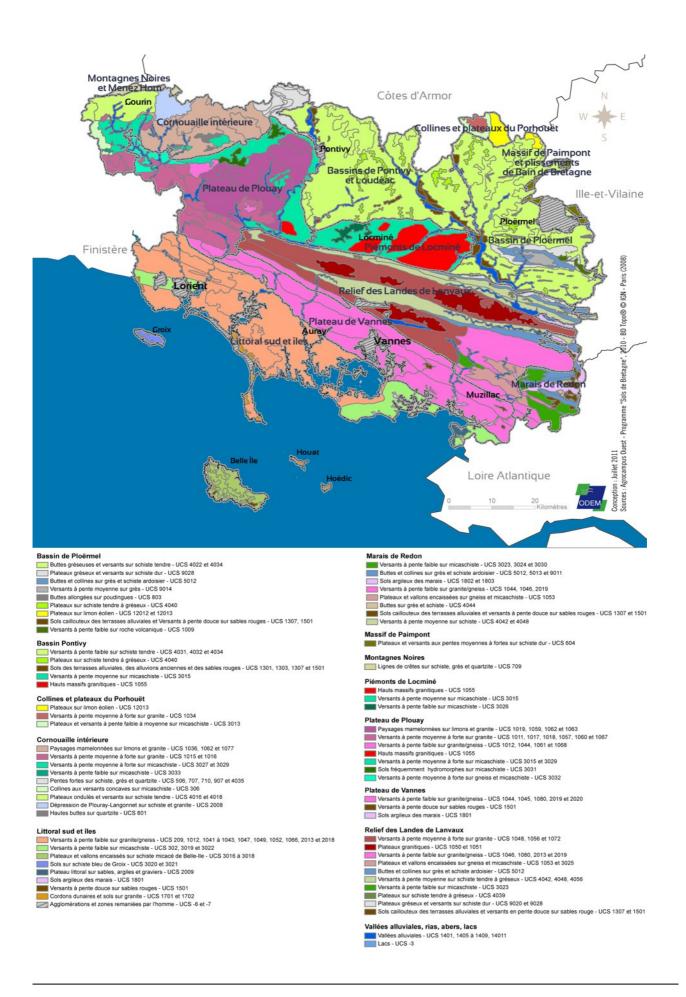
Dans le Morbihan, les différents types de sol (texture, perméabilité, pH, fertilité...) sont principalement conditionnées par la géologie et la topographie.

Ainsi de façon générale, on observe plutôt des sols à tendance limoneuse sur substrat schisteux et des sols à tendance limonosablo-argileuse sur substrat granitique.

Les sols sont plus profond et à tendance hydromorphe en fond de vallée.

À l'inverse, ils sont souvent peu épais, voire squelettiques sur les reliefs constamment rajeunis par l'érosion.

Les sols morbihannais sont en moyenne acides (pH de 5,5 à 6,5).



# 1.2 LES SOLS DU FINISTERE

L'altitude moyenne du Finistère est faible et se situe en dessous de 100 m .Le quart dépasse 200m.

Les monts bretons au centre du département forment une double rangée de collines qui convergent vers la mer et s'écartent vers l'est.

- Au nord, les Monts d'Arrées constituent la ligne de partage des eaux entre la Manche et l'Atlantique. Ici sont atteintes les plus fortes pluviométries d'où « l'intérêt des essences aimant pousser au frais ». C'est là, que se retrouvent les sommets les plus élevés de Bretagne 387m au Roc'h Tredudon, 384 mètres au signal de Toussines, 380m à la chapelle de Saint Michel de Braspart,
- Au sud, les Montagnes Noires s'allongent jusqu'à la presqu'île de Crozon dominée par les 330m de Menez Hom.

Ces reliefs encadrent le bassin de Chateaulin (poher) traversé par la profonde vallée de l'Aulne. De topographie assez tourmentée, il ne s'agit d'un bassin qu'au sens géologique du terme.

La topographie des monts d'Arrée et des montagnes noires présentent un intérêt pour le prélèvement.

Les perturbations atlantiques attirent les grands vents d'ouest qui soufflent 200 jours par an pouvant donner « des formes d'arbre intéressantes sur ces plateaux venteux ».

Les sols du Finistère sont en moyenne acide (PH de 5,5 à 6,5).

Les sols bretons permettent d'avoir une végétation luxuriante poussant sans relative difficulté mais ceci également grâce au climat breton.

En effet, le climat breton étant à dominance océanique, les écarts de températures sont faibles et les jours de gel relativement rares.

Les précipitations sont assez fréquentes et réparties tout au long de l'année.

# 2 LES FORMES CODIFIEES RENCONTREES EN BRETAGNE

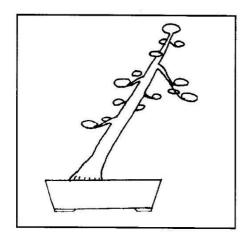
J'aborde essentiellement sept formes codifiées susceptibles d'être rencontrées sur le territoire breton.

Avant tout prélèvement, la connaissance de ces formes est essentielle étant donné le choix limité des mouvements de tronc, la plupart du temps la structure des branches étant inexploitable.

Il est essentiel de sélectionner ses prélèvements, afin d'éviter de se retrouver avec une collection d'arbres de même forme et sans créativité.

# 2.1 LA FORME SHAKAN





T3
Sha.....< Oblique, Biais, Travers, Incliné > Kan....< Tronc >



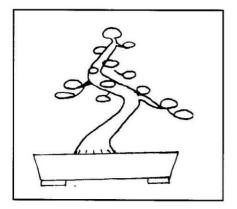
L'arbre est penché à droite ou à gauche et ne doit pas dépasser une inclinaison de 45°. Il est impératif d'avoir des racines à l'opposé de l'inclinaison du tronc, elles permettent de fixer l'encrage de l'arbre.

L'enracinement étoilé n'est pas souhaitable, une base de tronc assez large est préférable pour mieux supporter l'inclinaison.

Une branche tirante située sur la zone des 2/3 du collet de l'arbre permet d'accentuer l'inclinaison de celui-ci .Une branche mordante peut se trouver en dessous de la branche tirante pour accentuer cet espace.

# 2.2 MOYÔ-GÏ, LIBRE VERTICAL

- Moyôgi.....< Moyô, Libre verticale >



T4
Moyô.....< Dessin, Motif, Distrait, Indéterminé>
Gi (Ki)....< Arbre >



C'est pour moi, une des formes la plus difficile à réaliser car elle est très technique.

Le mouvement du tronc est plus ou moins accentué, la conicité du tronc est fortement sollicitée avec un enracinement étoilé à la base du collet (difficile à obtenir avec un Yamadori en fonction de l'essence).

La distribution des 3 premières charpentières est identique à la forme Chokkan.

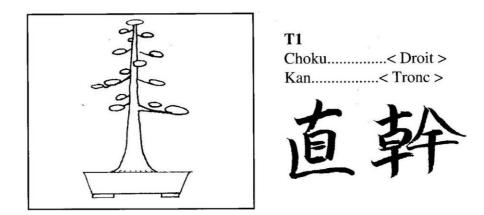
La 1ere branche se situe à gauche ou à droite de l'arbre, à l'extérieur de la première courbe du tronc à environ 1/3 du collet

La 2ème se met en position opposée à la 1ère mais s'oriente légèrement vers la face.

La 3ème se positionne en arrière donnant la profondeur

# 2.3 LA FORME CHOKKAN

- Chokkan dont Hôkidachi..... < Rigoureusement verticale - Balai >



L'enracinement doit être étoilé comme pour le Moyo-gi, il est très difficile à trouver sur un Yamadori mais il y a possibilité de greffer des racines suivant l'espèce.

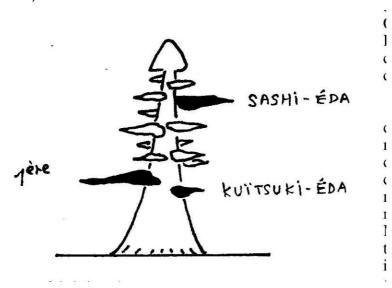
Le tronc est droit sans aucun mouvement avec une conicité obligatoire.

La distribution des 3 premières branches est la même que le Moyo-gi.

Le tronc et la cime ne sont pas inclinés vers la face.

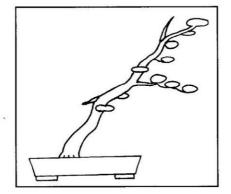
La distance entre les charpentières doit diminuer en allant vers la cime.

Une branche indicatrice positionnée entre 1/3 et 2/3 de la hauteur est assez fréquente sur les conifères, elle est placée à l'opposé de la première branche sauf si celle-ci est une branche mordante (branche courte).



# 2.4 FUKINAGASHI

- Fukinagashi.....< Battue par les vents >



T7
Fuki.....<Souffler>
Nagashi....<Flotter, Couler, Déverser>



L'inclinaison du tronc se présente comme un Shakan mais son mouvement est moins accentué compte tenu du sens du vent.

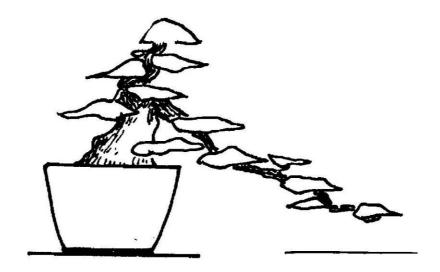
Il n'y a pas de branche sur le dos de l'arbre mais sa structure doit s'orienter dans le sens du vent.

Il est souhaitable de varier la longueur des branches pour créer du mouvement.

La conicité des branches est fortement conseillée, ce sont les branches qui donnent le mouvement de l'arbre et non le tronc.

L'arbre doit posséder une expression de vécu «MOCHIKOMI »

# 2.5 HAN KENGAI



Han-Kéngaï (semi-Kéngaï).

En général, la partie la plus basse de l'arbre ne descend pas au-dessous du pot, mais la limite n'est pas très claire.

Il y a beaucoup de Han-Kéngaï très proche de la forme Moyô dont le Ichi-no-éda (la première charpentière) est très long.



C'est une représentation de l'arbre suspendu à une falaise.

Le mouvement du tronc doit être mis en valeur secondé par les masses follières.

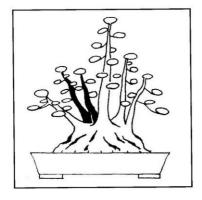
La branche tombante ne doit pas dépasser la base du pot.

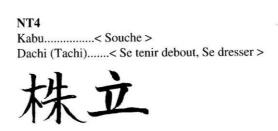
Le racinaire étoilé n'est pas souhaitable, les racines tirantes doivent soutenir l'inclinaison du tronc. Celle-ci doit être environ de 45°.

La difficulté de cette forme est de maintenir dans le temps la vigueur entre la cime et la branche tombante, la sève donnant la priorité à la partie montante du bonsaï (la cime)

# 2.6 KABUDACHI

- Kabudachi.....< Tronc multiple >





C'est un nombre de tronc démarrant d'une même souche.

La base doit montrer de la puissance et de la stabilité.

Le diamètre des troncs doit être différent avec une conicité souhaitée.

Il n'y a pas de règle précise pour la construction des branches; c'est l'ensemble qui prime.

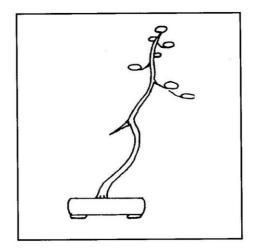






# 2.7 BUNJIN-GI

- Bunjingi.....< Lettré >



T6
Bunjin.....< Homme de plume, Ecrivain >
Gi (Ki)....< Arbre >



Le Bunjin-gi est une forme évoquant la légèreté et la fragilité.

Il faut représenter l'équilibre de la vie avec une extrême simplicité.

Le feuillage et le tronc doivent inspirer le temps passé.

Le rapport diamètre /tronc et hauteur doit être inférieur à environ 0,1.

Exemple : hauteur de l'arbre 50 cm diamètre du tronc 5cm.

Cette règle du Lettré n'est pas figée.

# 3 LES ESSENCES BRETONNES

Le Morbihan et le Finistère sont deux départements similaires au niveau du climat et possèdent les mêmes essences d'arbres ayant un potentiel à la formation des Bonsaï.

Dans ce chapitre, j'aborde les essences que j'affectionne et surtout celles ayant une capacité à réagir au prélèvement.

#### 3.1 LES ESSENCES SAUVAGES

# 3 1.1 LE HETRE (FAGUS SYLVATICA) AR FAOUENN

On le connaît sous le nom de faou ou de fou.

Arbre pouvant vivre plus de 300 ans.

Essence sciaphile (tolérant un ombrage important) dans le jeune âge.

Souche apte à produire des rejets après la coupe.

# 3 1.2 L'IF COMMUN (TAXUS BACCATA) AR WERNENN-IVINENN

L'if est, avec le genévrier commun, le seul résineux autochtone de Bretagne.

Avec son feuillage persistant, il symbolisait l'éternité chez les celtes.

Essence disséminée en forêt, l'if peut toutefois constituer des sous-bois denses, notamment dans le centre, le nord et l'ouest breton où il trouve des conditions favorables à son développement. C'est un des rares résineux capable de produire des rejets de souche après coupe. Il demande une humidité atmosphérique élevée.

# 3 1.3 LE BUIS (BUXUS) BEUZ

On le trouve à peu près partout à l'exception des régions siliceuses de Bretagne. Cette essence a la particularité de pousser en sous-bois et, comme l'if commun, dans une humidité atmosphérique élevée;

Il ne supporte pas le plein soleil et produit des rejets sur le tronc.

# 3 1.4 LE CHENE VERT (QUERCUS ILEX) YEUSE

Il est parfaitement acclimaté à la douceur des zones côtières bretonnes qui lui permet localement de se régénérer. Il a une longévité exceptionnelle et possède un feuillage persistant.

La souche rejette et drageonne facilement après coupe;

# 3 1.5 LE CHENE PEDONCULE (QUERCUS ROBUR) AR DERVENN

C'est l'une des espèces de chêne naturellement présentes en Bretagne. Cette essence est la plus familière de nos paysages bocagers où elle occupe la plupart des haies arborées.

C'est grâce à un oiseau, le geai, qui transporte ses glands sur plusieurs kilomètres, que le chêne se développe et confirme sa réputation de colonisateur.

Sa souche est apte à produire des rejets vigoureux après coupe.

# 3 1.6 LE PRUNELLIER SAUVAGE (PRUNUS SPINOSA) SPERN DU

Très commun sur le massif armoricain, le prunellier sauvage est plus connu sous le vocable « d'épine noire » pour son écorce d'un gris noirâtre et luisante, et par opposition à « l'épine blanche » nom populaire de l'aubépine.

On le trouve sur les talus et a colonisé les bords de falaises et les chemins de la côte sauvage bretonne.

Il aime la lumière et le soleil.

Cette essence produit facilement des rejets après une taille sévère.

# 3 1.7 <u>L'AUBÉPINE MONOGYNE</u>(CRATAEGUS MONOGYNA) UR VOUJENNAD GWENN

C'est un arbuste reconnaissable à sa floraison blanche printanière .Il se rencontre disséminé dans le bocage breton.

Cette essence a la particularité d'être dotée d'une longévité remarquable. Elle pousse dans des sols moyennement acides, supporte les sols secs et aime la lumière.

Comme pour l'épine noire, elle produit facilement des bourgeons suite aux tailles sévères.

# 3. 2 UNE ESSENCE DE JARDIN

Cette essence méconnue en bonsaï mais qui pour moi a un grand intérêt est le fusain japonais.

# LE FUSAIN JAPONAIS (MICROPHYLLUS)

Cette essence est typique des vieux jardins bretons; C'est un arbuste à croissance lente, les feuilles de couleur vert foncé ressemblent à celles du buis.

Sa particularité est qu'elle se densifie rapidement, et supporte des températures négatives jusqu'à -12°en pleine terre.

Il est impératif de le cultiver en pot dans des mélanges drainant.

Cette variété produit énormément de fines racines sensibles à l'excès d'eau.



Figure 1 : If issue de prélèvement

# **4 LE PRELEVEMENT**

#### 4.1 GENERALITES

Tout prélèvement en forêt domaniale ou privée nécessite une autorisation du propriétaire ou de l'ONF sous peine de poursuite judiciaire (voir ANNEXES page 48)

Avant toute recherche de Yamadori, il est important de connaître la physiologie d'un arbre.

Pour qu'un arbre survive, il lui faut 3 éléments primordiaux : l'eau, la lumière et l'air. Pour sa croissance, il lui faut en plus des apports d'azote, de potasse, de phosphore, etc, qui sont utilisés dans la photosynthèse pour élaborer la sève.

La sève circulant dans l'arbre est soit transformée en bois, en feuilles, en bourgeons, soit utilisée comme énergie pour faire fonctionner les différents métabolismes.

La connaissance de cette physiologie est primordiale pour le choix des espèces à prélever.

L'approche d'un vieux buis ne sera pas la même que celle d'une vieille souche de hêtre.

L'abord théorique de la connaissance de l'arbre est largement détaillé dans le classeur de la Fédération Française de Bonsaï.

Avant de se lancer dans cette quête qu'est le prélèvement, il est indispensable de posséder une expérience suffisante en bonsaï.

Cette démarche est à déconseiller au débutant qui manque de connaissance sur le Yamadori.

#### 4. 2 LES SITES DE PRELEVEMENT

#### 4 2.1 LE RELIEF

Dans mon expérience personnelle, je situe quatre zones de prélèvement qui permettent de sélectionner des Yamadoris, tout en sachant que « dame nature » nous réserve toujours des surprises.

# 4 2.1.1 Les clairières et forêt

Les sites sans dénivelé sont souvent le domaine de plants de forme relativement droite.



Figure 2 : Exemple de buis

# 4 .2.1.2 Les vallons

Les vallons bretons, où circulent les rivières, offrent des dénivelés intéressants et permettent de trouver des pré-bonsaï avec des mouvements de tronc beaucoup plus marqués suivant leur exposition.



Figure 3 : Tronc d'If avec une bonne rupture

# 4. 2.1.3 Les falaises bretonnes

Le bord de mer offre des variétés assez limitées (prunellier et aubépine) mais ces côtes subissant l'influence des vents dominants permettent de découvrir des formes typiques « battues par les vents ».



Figure 4: aubépine battue par les vents

# 4 .2.1.4 Les berges des cours d'eau et talus

La particularité de ces zones de prélèvement est bien souvent oubliée mais demande une attention particulière. Les arbres poussant bien souvent dans le vide, au-dessus du cours d'eau, offrent des formes de tronc se rapprochant de la semi cascade très intéressant.



Figure 5 : Yamadori poussant sur une berge

#### **42.2 LES SOLS**

Deux types de prélèvement sont possibles suivant le sol dans lequel il pousse.

Sur les sols plats et riches en terreau, certaines variétés développent des racines puissantes et peu de radicelles au collet. Cela augmente la difficulté du prélèvement, dans ce cas, le marcottage est possible.

Cette méthode consiste à forcer les racines à émettre des radicelles en un point précis afin de réduire leur longueur sans mettre en péril le plant mère. Ceci s'applique également sur un tronc ou une branche.

Cette opération a pour but de rapprocher le système racinaire plus prêt du collet et ainsi de réduire la motte.

Cette méthode est amplement détaillée dans les revues spécialisées.

Le prélèvement du buis et de l'if est tout à fait possible, ces variétés produisant de fines racines. Ces deux essences se trouvent souvent à l'ombre des grands hêtres.

Le marcottage fonctionne très bien sur ces deux variétés mais est plus aléatoire sur le hêtre



Figure 6: Fines racines de buis

Sur la ligne de crête des vallons, certains sites sont composés de granit en sous-sol et d'une couche de terreau peu profonde , régulièrement ravinés par les pluies

Sur ce bioptop très particulier, les pré-bonsaï produisent beaucoup de radicelles et des bases de tronc très larges. Cette particularité rend le prélèvement plus facile et plus rapide. Ces plants en général ne possèdent que très peu de grosses racines.



Figure 7 : Prélèvement sur sol graniteux

#### 4.3 LES METHODES DE PRELEVEMENT

# Le temps du prélèvement est programmé en moyenne sur trois à cinq ans

# 4 3.1 L'EPOQUE

Les périodes de prélèvement se situent en règle générale en début de printemps et en automne.

Pour ma part, je prélève les différentes essences bretonnes au tout début de la reprise végétative.

C'est une période favorable qui permet à l'arbre d'émettre des racines rapidement.

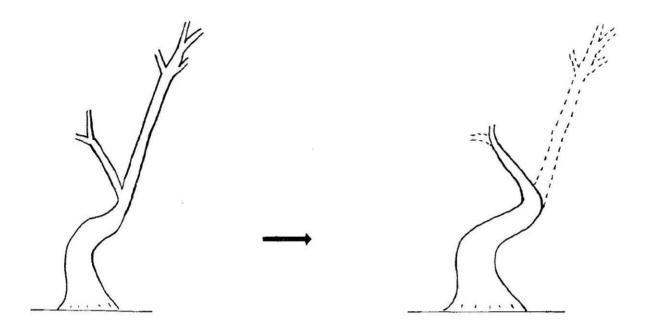
L'automne permet également les prélèvements après la dernière pousse de septembre. Ces arbres doivent être placés impérativement sous abri afin d'éviter les pourritures de racines dues à nos hivers pluvieux.

Je n'aborde pas le prélèvement de mi-juillet à mi-août, les températures moyennes bretonnes ne permettent pas à la végétation de réduire son activité par rapport à d'autres régions plus ensoleillées.

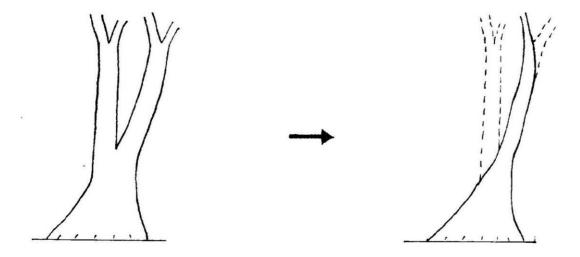
#### 4 3.2 L'ANALYSE DE L'ARBRE

Une fois le plant sélectionné, une analyse de l'arbre est obligatoire

- Vigueur du plant.
- Projet futur de l'arbre
- Mouvement, conicité, lignes de tronc : Ces trois critères peuvent être obtenus par la continuité d'une branche charpentière ou la suppression d'un tronc
- Eventuel projet de bois mort
- Base racinaire : implantation au sol
- Ramification : la densification de la végétation permet d'évaluer la division racinaire uniquement de l'arbre, les deux étant liés. Tout en sachant que dans ma démarche, la ramification est totalement reconstruite.



Continuité obtenue par la suppression d'une partie du tronc et supplée par une branche charpentière. Cette technique est souvent utilisée sur des feuillus.



Suppression d'une branche de même diamètre afin d'obtenir la ligne de tronc .On rencontre ce problème sur les ifs, ces arbres dans nos forêts ont tendance à pousser en cépée.

Exemple de conicité d'un hêtre obtenue d'après les schémas ci-dessus (suppression d'une partie du tronc)



# **4 3.3 PREPARATION DU YAMADORI**

#### 4 3.3.1 La coupe du tronc

Je procède à une coupe du tronc. Cette coupe doit être supérieure au deux tiers du diamètre du tronc afin de provoquer un stress sur l'arbre et de développer un bourgeonnement.

Toutes les charpentières situées sur la partie exploitable de l'arbre suivant les essences sont supprimées en ne gardant qu'un moignon.

Cette taille permet aux bourgeons dormant situés à la base des moignons et sur le tronc, d'éclore et de développer les futures charpentières.

La suppression totale de la partie aérienne est programmée en fonction de la vigueur des pousses (entre deux à trois saisons) et permet uniquement de préparer l'arbre au prélèvement.

La hauteur finale de l'arbre n'étant pas établie au départ, elle le sera à la mise en forme.



Figure8: coupe d'un tronc de buis

Sur certains pré-bonsaï, cette ramification étant déjà développée, il est possible de supprimer la totalité de la partie haute de l'arbre.



Figure 9 : base de tronc ramifiée naturellement

# 4 3 .3.2 La végétation

Afin d'activer plus rapidement le cycle végétatif de l'arbre, il est impératif d'avoir des pousses vigoureuses avant de cerner le racinaire.

Cette vigueur est visible par l'allongement du rameau et sa couleur sur certaines variétés (buis et if).

Un arbre prélevé sans pratiquement aucune ramification et possédant des pousses faibles augmente la difficulté de la reprise du Yamadori.

Cette première approche du prélèvement permet de diminuer le stress de l'arbre et d'augmenter le taux de réussite.



Figure 10 : Exemple de pousses faibles sur if



Figure11 : Exemple de pousses fortes sur if

#### 4 3.3.3 Le cerclage de la motte

La vigueur du feuillage étant établie, vient alors le moment du cerclage de la motte. Bien entendu, cette étape doit s'effectuer à une époque favorable citée dans le chapitre précédent et peut s'étaler sur plusieurs saisons.

Je procède à une tranchée autour du tronc environ trois à quatre fois le diamètre de l'arbre suivant son système racinaire.

Je coupe les racines radiantes et apparentes en m'assurant que le plant possède suffisamment de fines racines.

Certaines variétés comme le chêne et le hêtre exigent une approche plus mesurée car leur système racinaire étant plus vigoureux, il est nécessaire d'augmenter le temps de préparation au prélèvement.

Une fois la tranchée effectuée autour du tronc et les racines sectionnées, je creuse sous le collet de l'arbre afin de définir la vigueur du pivot et ses racines verticales .Celles-ci peuvent être sectionnées en une ou deux fois suivant le système racinaire horizontal.

Il est tout à fait possible d'effectuer un marcottage de racines sur certaines espèces (le buis et l'if). Cette technique est plus aléatoire sur le hêtre.

La difficulté du prélèvement en Bretagne est la gestion du racinaire sur certaines variétés.



Figure 12: Cerclage d'un tronc de buis

# 4.4 LA CULTURE POST PRELEVEMENT

# **4.4.1 LE NETTOYAGE DE LA MOTTE**

Cette technique s'applique sur les essences susceptibles d'émettre des bourgeons sur le tronc mais en aucun cas sur les pins.

Suite au prélèvement, il est essentiel de nettoyer le racinaire de sa terre d'origine. La Bretagne étant une région pluvieuse, cette suppression du substrat d'origine permet d'éviter la pourriture des racines.

Deux possibilités existent : le nettoyage au jet d'eau ou le nettoyage par brossage à l'aide d'une baguette de bambou (mycoris).

#### 4.4.2 LES COMPOSANTS DU MELANGE

- la pouzolane lavée
- le gravier de rivière
- le granit décomposé (issu d'anciennes carrières)
- la pomiche lavée

- le lombric culture : support de culture favorisant la flore microbienne, matière organique riche en oligo-éléments issu de l'élevage du ver
- la sphaigne
- un stimulant racinaire (type Osiryl)

Ce sont mes produits de base pour la culture post prélèvement. La part des mélanges sont en proportion du système racinaire et de l'espèce rempotée.

#### 4.4.3 LE REMPOTAGE

La préparation du pain racinaire est primordiale afin de l'adapter au plus près de son futur pot pour éviter de se retrouver avec un pot surdimensionné une fois le bonsaï établi. Cette opération ne doit pas mettre en danger la vie de l'arbre.

Le racinaire étant nettoyé de sa terre de prélèvement et avant tout rempotage, il est nécessaire de mastiquer les coupes de grosses racines.

Ce mastic évite la pourriture et l'écoulement de sève important (if).

Pour ma part, j'utilise du mastic ayant une bonne résistance dans le sol et surtout à l'humidité (type Algoflash cicatrisant).

Avant le rempotage, suivant l'espèce, j'incorpore entre les racines de la sphaigne imbibée d'Osiryl. Ce petit plus permet au Yamadori le développement du système racinaire et diminue la part d'échec.

Il existe d'autres produits stimulants, à chaque préleveur son produit.

Ensuite, je mets mon mélange comme tout rempotage traditionnel tout en enterrant le collet de cinq à six centimètres afin de favoriser l'enracinement.

La vaporisation du feuillage permet de limiter la déshydratation.

Suivant l'état racinaire, les pré-bonsaï peuvent être placés dans un pot de culture ou une caisse sur mesure.

Mais en règle générale, le racinaire n'ayant pas été préparé à la culture en pot, il est nécessaire d'acclimater et de préparer la motte pendant quelques années ce qui permet la réduction des grosses racines et le développement du chevelu.

# **4.4.4 LA GRANULOMETRIE**

Pour la reprise végétative, j'utilise une granulométrie plus importante afin de réaliser l'aération du mélange.

L'échange eau/air étant plus important, ceci favorise la croissance racinaire et le développement végétatif.

Une fois l'arbre établi en bonsaï, je modifie la granulométrie par un mélange plus fin qui permet de garder les entre nœuds plus courts et une ramification plus fine.

# 4.4.5 LA FERTILISATION

La reprise racinaire assurée, un programme de fertilisation est recommandé du printemps à l'automne.

Un apport d'engrais foliaire peut être appliqué une fois par semaine.

Pour ma part, j'utilise un engrais organique liquide qui permet à l'arbre d'absorber plus rapidement cet apport nutritif à la reprise végétative.

Par la suite, j'incorpore un engrais organique solide.

Mes mélanges de rempotage étant très drainants, l'apport d'engrais solide permet une diffusion lente et progressive dans le sol.

# 4.5 PREMIERE MISE EN FORME

#### 4.5.1 LA HAUTEUR DE L'ARBRE

Il existe une méthode de calcul pour déterminer la hauteur d'un arbre fini.

Elle consiste à multiplier le diamètre du tronc par cinq ou six en tenant compte de la cime finie.

Cette règle n'est pas figée en fonction du style d'arbre que l'on souhaite former.

Pour les Yamadoris pouvant présenter des courbes ou un point focal, il est préférable de respecter le caractère de ces arbres.

C'est avant tout la nature qui nous guide.

#### 4.5.2 LA GESTION DE LA COUPE

# 4.5.2.1 Les feuillus (hêtre, chêne)

Il s'agit de définir la hauteur de l'arbre.

Sur ces essences à fort pouvoir cicatrisant, la conicité du tronc ayant été établie, je choisis une branche vigoureuse à la hauteur voulue afin de créer une future cime.

Il existe une autre solution pour définir la hauteur du pré-bonsaï. Cette technique consiste à tailler au-dessus d'un bourgeon dormant afin de provoquer la naissance d'un futur rameau.

Il va de soi que les différentes coupes du tronc sont effectuées sur la face arrière de l'arbre. La gestion de la cicatrisation de ces coupes est fortement conseillée.

# 4.5.2.2 Les persistants et feuillus à bois dur (prunelier)

Ces variétés possédant un pouvoir de cicatrisation faible, il est possible de transformer cette coupe en bois mort afin de l'intégrer dans le projet de mise en forme et de l'utiliser en point focal.

#### 4.6 MES ESSENCES FAVORITES

#### **4.6.1 LE BUIS**

Le racinaire étant en général constitué de fines racines, cette essence permet un prélèvement plus facile suivant l'exposition.

Le marcottage des racines et de la base du collet fonctionne avec un taux de réussite intéressant.

### Le feuillage

Il existe en Bretagne deux types de feuillages, l'un à feuille ovale l'autre à feuille ronde.

Les deux variétés bourgeonnant facilement sur le tronc, mon choix se porte plus volontiers sur celle à feuille ovale car je la trouve plus esthétique.

Le buis étant très gourmand en engrais, il est nécessaire d'avoir un programme de fertilisation très soutenu.

#### Le bois mort

En général, le buis breton ne conserve pas de jin dans le temps.

Les fibres de bois poussant sans difficulté sont très tendres et se détériorent dans le temps.

Le travail du bois mort consiste surtout à la formation d'uromiki et de sabamiki et demande une protection régulière du bois.



Figure 13: Prélèvement de buis en culture

#### 4.6.2 L'IF

La particularité de l'if comme le buis est de produire du chevelu à la base du tronc. Le marcottage des racines est aussi une méthode intéressante pour celui-ci.

### Le feuillage

Cette variété possède aussi une bonne capacité à refaire du feuillage suite à une taille sélective.

#### Le bois mort

Le bois mort de l'if en Bretagne se désagrège de l'intérieur de l'arbre. A l'inverse, l'if des Pyrénées possède des fibres dures comme le genévrier commun dues aux conditions climatiques. Il est essentiel lors du travail de l'if breton d'en tenir compte.

Suite au prélèvement, il est fréquent d'avoir des retraits de sève liés à la suppression des grosses racines. Ce retrait de sève apparaît souvent au bout de deux à trois ans de culture, d'où l'intérêt de ne pas se précipiter à la mise en forme de l'arbre. On détermine les veines actives de l'arbre par la vigueur des pousses.

C'est un arbre très généreux et très intéressant en bonsaï, et c'est une essence que j'affectionne.

#### **4.6.3 LE HETRE**

C'est un arbre commun en Bretagne d'une vigueur assez exceptionnelle.

La difficulté de cet arbre est le prélèvement. En règle générale, l'arbre produit des racines très puissantes compliquant le travail du prélèvement.

Le marcottage des racines étant très aléatoire, il est impératif de s'assurer d'avoir de fines racines nourricières à la base du tronc. Ce plant demande une préparation plus longue pour le prélever.

#### Le feuillage

La végétation étant très vigoureuse il est nécessaire de supprimer le bourgeon terminal afin de freiner la vigueur des pousses. Cette intervention ne s'effectue que sur des pousses moyennes ou fortes.

Ceci a pour but d'équilibrer la vigueur des pousses.

Une taille plus sévère sur l'ensemble du plant est conseillée au bout de quelques années de culture afin de stimuler les bourgeons dormants et ainsi d'éviter les entre nœuds trop longs.

Lors de la préparation au prélèvement ?je procède à une taille sévère des branches en gardant un moignon de un à deux centimètres. Ces bourgeons dormants, se trouvant à la base de ces branches, vont se développer et constituer les futures charpentières.



Figure 14 : Prélèvement de hêtre en cours de travail

### 4.6.4 LE CHENE VERT

Essence méconnue en Bretagne, elle pousse dans les zones côtières en particulier en Bretagne sud.

La gestion du racinaire est semblable à celle du chêne pédonculé. Cette essence produisant un pivot très puissant, il est nécessaire de s'assurer de la présence d'un racinaire radial.

Le feuillage ne pose pas de problème particulier et repique très bien sur le tronc.



Figure 15: Chêne vert en projet de mise en forme (arbre densifié)

#### 4.6.5 LE PRUNELIER OU L'EPINE NOIRE

Très courant en Bretagne surtout sur les zones côtières, il pousse sur des talus de pierres épargnés par le remembrement. A l'origine ces arbres buissonnants servaient de séparation pour les parcelles cultivables ou destinées au pâturage.

Il est très courant de découvrir des mouvements intéressants sur le tronc suite à la croissance de l'arbre entre les pierres.

La ramification de l'arbre est exploitable au prélèvement suite aux conditions climatiques auxquelles il est confronté.

L'épine noire possédant un système racinaire assez profond, il n'est pas rare d'exploiter une partie du tronc enfoui dans le sol.

#### Le feuillage

Lors de la formation des charpentières il est fréquent d'avoir des départs de branches à angle droit. Ce problème se résout par la taille ou la pose de fil. La suppression des épines rend cette essence plus sympathique et par la même occasion favorise la floraison.

#### Le bois mort

Le prunelier possédant un bois très dur, le travail du bois mort est envisageable.

Arbre agréable au printemps pour sa floraison et à l'automne pour la couleur du feuillage et de ses fruits.

Le travail de l'aubépine est la même approche que l'épine noire que ce soit au niveau feuillage et bois mort



Figure 16 : Epine noire issue de prélèvement

#### 4.6.6 LE FUSAIN JAPONAIS

Je termine cet inventaire des essences bretonnes que je travaille par le fusain japonais, essence que j'affectionne particulièrement et que l'on trouve dans les vieux jardins.

C'est une variété de plant qui ne pose pas de difficulté au prélèvement.

Le fusain produit une quantité assez impressionnante de fines racines lors de son extraction du sol.

Il ne possède que très peu de grosses racines. Il est indispensable de bien laver la motte afin d'éviter la stagnation du mélange d'origine. Le racinaire étant composé essentiellement de fines radicelles, le risque de pourriture est majoré.

Un mélange drainant est impératif au rempotage.

J'ai en mémoire la perte d'un très bel arbre il y a quelques années, dû à mon manque d'expérience sur cette variété.

Le fusain possède une écorce épaisse et spongieuse avec un pouvoir cicatrisant plutôt faible. Il est nécessaire de posséder des pousses très vigoureuses au niveau des grosses coupes pour éviter le retrait de sève qui peut apparaître aussi au bout d'une à deux années de culture.

La mise en forme du feuillage a la même particularité que le buis.

Ce plant produisant des pousses se développant à la verticale, la pose d'un fil est obligatoire pour guider ses futurs rameaux. Ce fil doit rester en place le temps de la lignification du rameau. La gestion de la ramification uniquement par la taille est assez compliquée si l'on souhaite obtenir un arbre structuré.

La construction des charpentières et la ramification est souhaitable pour obtenir un arbre de caractère répondant aux codifications du bonsaï.

Il est très facile de développer une masse de feuillage sur une branche mais celle ci sans intervention ne possédera aucune structure.



Figure 17: Fusain japonais en cours de ramification

En règle générale sur la plupart des essences citées, il est nécessaire de gérer la coupe du tronc par cicatrisation ou par le travail du bois mort.

Avant tout projet de mise en forme sur ces différents types de Yamadori je laisse au plant, en général, trois à cinq ans de récupération.

Un arbre bien établi, répondra sans problème aux travaux de mise en forme.

# **CONCLUSION**

Cette technique de prélèvement est mon approche personnelle et dans cette voie il n'y a pas qu'une méthode, chaque passionné ou préleveur a sa propre approche.

Ma démarche me vient du savoir transmis par mes premiers formateurs et de mon expérience acquise depuis plus de vingt ans dans mon club « l'ABBL » ainsi que de mes recherches personnelles.

Pendant ces années de pratique, j'ai eu la chance de côtoyer un ami très cher René Forestier (aujourd'hui disparu) qui par ses connaissances du milieu végétal m'a transmis son savoir et permis d'évoluer dans le domaine du prélèvement.

Il est important de mettre à profit le savoir enseigné par des formateurs expérimentés et aussi de se remettre constamment en question dans cet art qu'est le bonsaï.

Il est nécessaire d'accepter certaines vérités pour pouvoir évoluer, le bonsaï étant une passion évolutive.

Cette évolution technique sur mes arbres, je la dois aussi à un ami possédant une belle collection d'arbres du Japon qui par son sens de l'esthétique m'apporte une autre vision du bonsaï.

# **ANNEXES**

### Annexe : Législation sur le prélèvement ("Le Yamadori chez autrui et la loi" France Bonsaï n° 3/1992)

CODE FORESTIER:

Article R\*\* 331-1. Toute extraction ou enlèvement non autorisé de pierres, sable, minerai, terre ou gazon, tourbe, bruyère, genêts, herbes, feuilles vertes ou mortes, engrais existant sur le sol des forêts donne lieu à une amende de 80 à 120 F par m3 de matériaux extraits ou enlevés, sans pouvoir dépasser une amende totale de 10.000 F.

**Article R\*\* 331-2.** L'extraction ou l'enlèvement non autorisé de champignons, glands, faînes et autres fruits et semences des bois et forêts donne lieu à une amende de 30 à 50 F par litre de produits extraits ou enlevés, sans pouvoir dépasser une amende totale de 10.000 F.

Article R\*\* 331-3. Les détenteurs de véhicules, bestiaux, animaux de charge ou de monture qui sont trouvés dans les forêts hors des routes et chemins ouverts à la circulation publique, encourent une amende de 600 à 1.300 F, sans préjudice de l'application des dispositions réprimant les infractions de pâturage en forêts et de tous dommages-intérêts.

Article R\*\*331-4. Quiconque arrache des plants dans les bois et forêts est puni d'une amende de 2.500 F à 5.000 F. II peut en oûtre être prononcé un emprisonnement de cinq jours au plus. Si l'infraction est commise dans un semis ou une plantation exécutés à main d'homme, il est prononcé, outre l'amende, un emprisonnement de dix jours à un mois.

Article R\*\* 331-5. Dans les bois et forêts, la coupe ou l'enlèvement d'arbres ayant 20 cm de tour et au dessus, dont les circonférences totales n'excèdent pas 40 m, est puni d'une amende de 0,30 F à 0,50 F par cm de tour. La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol. L'amende est calculée, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article L.331-3.

Article R\*\* 331-6. Dans les bois et forêts, la coupe ou l'enlèvement de bois qui n'auraient pas 20 cm de tour est puni d'une amende de 2.500 à 5.000 F. II peut en outre être prononcé un emprisonnement de cinq jours au plus. S'il s'agit d'arbres issus de semences ou plantés dans les forêts depuis moins de dix ans. l'amende est de 60 à 100 F par arbre, sans pouvoir excéder 10.000 F au total. En outre, il est prononcé un emprisonnement d'un mois au plus.

Par ailleurs :

Article L 331-6. Dans le cas d'enlèvement frauduleux de bois et d'autres produits des forêts, il y a toujours lieu, outre les amendes, à la restitution des objets enlevés ou de leur valeur et, de plus, selon les circonstances à des dommages intérêts.

Les scies, haches, serpes, cognées et autres instruments de même nature, dont les auteurs d'infractions et leurs complices sont trouvés munis, sont confisqués.

Le Code Civil:

Article 544. La propriété est le droit de jouir et de disposer

232

des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements.

**Article 547.** Les fruits naturels ou industriels de la terre, les fruits civils, le croît des animaux, appartiennent au propriétaire par droit d'accession.

Le Code Pénal

II définit les sanctions : les articles R 38 paragraphe 7 et 388 ont été abrogés par le décret n° 81-472 du 12 mai 1981 et la loi n° 81-82 du 2 Février 1981.

Tout ces textes font référence à la notion de propriété. Mais depuis une quinzaine d'années, une autre priorité s'est petit à petit intégrée dans les mentalités et dans la juridiction : c'est la notion de protection de la nature. Cette préoccupation nouvelle a conduit à la loi du 10 Juillet 1976, relative à la protection de la nature.

Loi du 10 Juillet 1976 :

Article 1er. La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation sont d'intérêt général. ...

Article 3. Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

- la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces ou de leurs fructifications, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;

Article 5. La production, la détention, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'utilisation, le transport. l'introduction quelle qu'en soit l'origine, l'importation sous tous régimes douaniers, l'exportation, la réexportation de .... végétaux d'espèces non cultivées et de leurs semences ou parties de plantes, dont la liste est fixée par arrêtés conjoints du ministre chargé de la protection de la nature, en tant que de besoin des ministres compétents, s'ils en font la demande, doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée dans les conditions et selon les modalités fixées par un décret en Conseil d'Etat.

**Article 32.** Sont punies d'une amende de 2.000 à 60.000 F les infractions aux dis positions des articles 3, 4, 5, 6, 7, 21, 22, 23, 24, et 31 de la presente loi.

En outre, les infractions aux dispositions de l'article 3 sont passibles des sanctions prévues aux premier et quatrième alinéas de l'article 379 du Code Rural.

De très nombreux décrets ont été pris pour l'application pratique de la loi de 1976. Des listes d'animaux et de végétaux protégés ont ainsi été publiées. D'autres textes ont permis l'établissement de toute une gamme de zones protégées avec plus ou moins de rigueur.

# **Bibliographie**

OONUMA Yasushi Les formes codifiées « Yamadori bonsaï1 » www.sols-de-bretagne.fr www.foretprivee.com

# **Photographies**

**CROIZER Jean** 

### Mise en page

LE MENAHEZE Annie PERON Julien